

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION POD

Concernant un emplacement avec Pod :

- La réservation se pratique sur 2 nuits minimum en hors saison (3 nuits minimum en haute saison), arrivée entre 16 H et 19 H et départ entre 9 H 30 et 10 H 30.
- Pour toute réservation de 4 nuits et plus : l'acompte FORFAITAIRE sur la redevance Pod ainsi que les frais de dossier sont payables à la réservation ; le solde, la taxe de séjour et la caution le jour de l'arrivée.
- La caution vous sera restituée au départ, déduction faite des manquants ou détériorations et si le POD est laissé dans le même ETAT DE PROPRETE qu'il vous a été donné à l'arrivée, (NETTOYAGE FINAL EFFECTUE).
- Toute réservation de 2 à 3 nuits sera INTEGRALEMENT payée à la réservation, la caution (200 €) le jour de l'arrivée.
- Les frais de dossier versés en plus de l'acompte, rémunérant un service supplémentaire ne sont pas remboursables. La caution est restituée en fin de séjour s'il n'y a aucune dégradation faite au matériel et si le Pod est rendu parfaitement nettoyé.
- La réservation ne sera effective qu'à l'encaissement de l'acompte et ce dernier doit nous être parvenu au maximum 15 jours après la réception du coupon de réservation.

- Annulation en cas de force majeure dûment justifiée :

Plus de 6 semaines avant l'arrivée : remboursement complet de la redevance Pod.
Moins de 6 semaines avant l'arrivée: aucun remboursement.

- Le délai d'arrivée garanti est de 24 heures, sauf modalités particulières.
- Les animaux sont INTERDITS, par mesure d'hygiène
- Chaussures, pique-nique, repas et préparation de repas STRICTEMENT INTERDITS à l'intérieur du Pod
- Interdiction de fumer à l'intérieur
- Le Pod est prévu pour 2 adultes

IMPORTANT :

- LE SOLDE DE LA REDEVANCE POD S'EFFECTUE LE JOUR DE L'ARRIVEE ainsi que le DEPOT CAUTION.

- Toute modification pouvant entraîner une variation de la redevance en plus ou moins doit être signalée à l'arrivée.

- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.

- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal de Grasse.

Cher Client,

Ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un agréable souvenir.